

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **17 NOV. 2023**

ID : 083-218300507-20231115-2023_190-DE



Ville de Draguignan

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2024**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I - PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

L'environnement macroéconomique

Le budget de l'État et le projet de loi de programmation des finances publiques

Les moyens du PLF 2024 pour les collectivités territoriales et pour l'aménagement du territoire

La situation des finances locales

II - SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN

A. LA PROJECTION SUR LA FIN DE L'EXERCICE 2023

B. CONCLUSIONS PROVISOIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE FIN D'EXERCICE 2023

III - PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2023-20206

A. LES GRANDES TENDANCES EN FONCTIONNEMENT

B. LES GRANDES TENDANCES EN INVESTISSEMENT

C. LES ORIENTATIONS DES INDICATEURS FINANCIERS

D. FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

A. LA MAITRISE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. LA POURSUITE DE L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

C. LE MAINTIEN DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS

ANNEXES

Annexe 1 - Rapport sur l'évolution des effectifs et de la rémunération

Annexe 2 - Prévision annuité dette pour l'exercice 2024 - Budget Principal

PRÉAMBULE

Le rapport sur les orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objet de **préparer l'examen du budget primitif** en donnant aux membres du Conseil Municipal les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ce rapport fournit les éléments sur les **orientations budgétaires en dépenses** comme en **recettes**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Il comprend également une synthèse de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à **un débat au Conseil Municipal**, dont il est pris acte par une délibération spécifique, dans les dix semaines précédant l'examen du budget. Il est également mis à disposition du public.

Les **projections** évoquées demeurent encore **provisoires**, elles s'appuient sur des **hypothèses** notamment en matière d'inflation, les dispositions du **projet de loi de finances 2024** sont, d'ailleurs, au débat du Parlement et des **consolidations** sur le projet de budget sont encore en cours.

I - PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

L'environnement macroéconomique

L'économie française subit encore l'impact des **chocs intervenus en 2022** avec la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, entraînant une forte inflation qui atteint des niveaux élevés et une importante remontée des taux d'intérêt.

À la fin du 2ème trimestre 2023, **l'acquis de croissance était de 0,8 %**. Les raisons de cette résilience sont à peu près identifiées :

- ✓ le soutien public qui a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs de prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle,
- ✓ le retournement des prix de l'énergie à l'automne 2022 (notamment du gaz et de l'électricité) sous l'effet de l'adaptation de la demande à une nouvelle donne en termes de prix et d'une réorientation géographique des approvisionnements européens en gaz.

Le marché du travail est, par ailleurs, resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont ainsi conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019.

Sur le front de **l'inflation**, une **décélération** s'est amorcée au printemps (**+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023** contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au **bouclier tarifaire** mis en place par le gouvernement. À l'inverse, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu cet été du fait d'une réduction de l'offre des pays producteurs.

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, **la hausse des prix** des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés.

La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse, du fait de la répercussion dans les prix de la hausse des salaires.

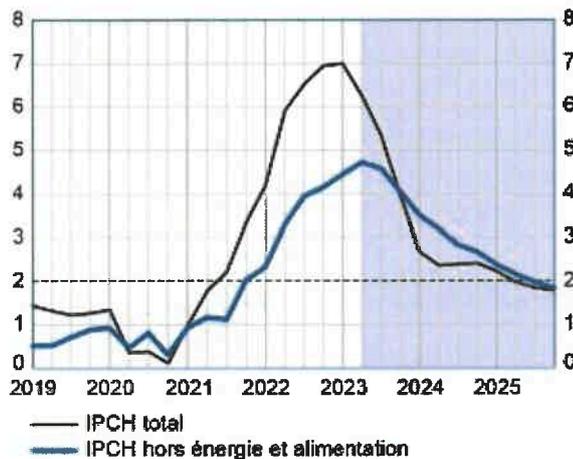
Enfin, **la dégradation du marché immobilier** a commencé avec des transactions dans l'ancien réalisées avec des taux d'emprunt élevés et avec une tendance à la baisse des prix et du nombre de transactions.

Les prévisions de croissance du gouvernement s'établissent à **+1,0% pour 2023 et +1,4% pour 2024**. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décreue de l'inflation.

Après le pic connu au second semestre 2022 à plus de +6%, la progression de l'inflation a eu tendance à se ralentir avec toutefois une remontée en août 2023 sur l'indice des prix à la consommation (IPC), proche de +5% contrairement à l'IPC hors énergie en raison de la remontée des prix de l'essence. **Les projections pour la fin 2023** s'orientent vers un niveau **proche de +4,5%**.

Pour 2024, le gouvernement a retenu une prévision d'inflation à +2,5%.

Projection inflation (source Banque de France)



Le budget de l'État et le projet de loi de programmation des finances publiques

Le déficit public devrait diminuer en 2024 et respecter la trajectoire du programme de stabilité, malgré un environnement macroéconomique incertain. En 2024, le déficit public devrait s'améliorer par rapport à 2023 (-4,9%) et atteindrait - 4,4 % du PIB, comme inscrit dans le Programme de stabilité 2023-2027.

Selon le PLPFP 2023-2027, les dépenses de l'État, visent une trajectoire maîtrisée.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 poursuit une démarche de suivi de la dépense sur lequel le Gouvernement se fixe un objectif de maîtrise globale. Le nouveau périmètre des dépenses de l'État inclut l'ensemble des dépenses du budget général notamment, au-delà des précédentes normes.

Sachant que le Pacte Européen de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France **un plafond de déficit à 3% du PIB**, le PLPFP 2023-2027 révisé prévoit une réduction du déficit public sur un rythme à peine plus rapide que dans le précédent projet de loi avec -3,7% en 2025, -3,2% en 2026 et -2,7% en 2027. Pour mémoire le déficit 2020 s'établissait à -9%.

Les recettes de l'État seraient en légère **baisse en 2023** avant de connaître une **nouvelle dynamique en 2024** avec une hausse de + 3,9 Md€ par rapport à la prévision de la Loi de Finance Initiale 2023. Elles intègrent notamment le dynamisme de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (+ 6,0 Md€) et de l'impôt sur le revenu (+ 3,3 Md€).

Le Gouvernement poursuit, donc, l'objectif de **consolider les finances publiques pour désendetter la France** en activant trois leviers : le renforcement de notre potentiel de croissance, la conduite de réformes structurelles et la lutte contre les fraudes fiscales et sociales.

Les moyens du PLF 2024 pour les collectivités territoriales et pour l'aménagement du territoire

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, y compris les mesures exceptionnelles, s'élèvent à 54,79 Md€ à ce stade dans le projet de loi.

Après une hausse en 2023, la première depuis 12 ans, le montant de la **Dotations Globales de Fonctionnement augmenterait de nouveau en 2024 de + 220 M€,** pour dépasser les 27 Md€.

L'extension du **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée** aux aménagements de terrains représente une aide supplémentaire de 250 M€ par an en faveur de l'investissement local.

Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, **maintenues à 2 Md€** en autorisations d'engagement et de 1,8 Md€ en crédits de paiement.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

Le verdissement des dotations d'investissement s'amplifiera en 2024 : 30 % des projets financés par la DSIL devront être considérés comme favorables à l'environnement.

Afin de faire face au flux de demandes de délivrance de titres d'identité, **la Dotation relative aux Titres Sécurisés (DTS)** sera abondée de + 47,6 M€ pour être ainsi portée à 100 M€.

La situation des finances locales

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, **les collectivités territoriales** ont vu leur situation financière **s'améliorer en 2021 et en 2022**, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de 17,1 % puis 2,8 %, et ce, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement de 3,2 % puis 5,0 % sur les mêmes années. Ces **niveaux élevés de dépenses** de fonctionnement s'expliquent en réalité en grande partie par la hausse des prix entamée dès l'été 2021 et les **mesures gouvernementales corrélatives, dont la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022.**

Quant à **l'investissement local**, il ne semble **pas avoir retrouvé son niveau d'avant crise.** En parallèle, si l'endettement des collectivités dans leur ensemble se poursuit, **leur épargne brute s'inscrit en hausse** et leur trésorerie continue d'être abondée; ce qui semble témoigner d'une santé financière maîtrisée, mais cache en réalité de **fortes disparités territoriales.**

Du côté du fonctionnement, le dynamisme des **recettes fiscales** assises sur les valeurs locatives, avec une **revalorisation de 7,1 % en 2023**, serait cependant **tempéré par la forte baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).**

La croissance des produits sur 2023, amortirait en partie la hausse des charges (+ 5,8 %) mais leur progression serait dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022. Pour autant, l'investissement resterait dynamique, en accélération par rapport à 2022 (+ 9,1 %), du fait du recours à l'emprunt, mais aussi, fait notable de 2023, par un prélèvement important sur le fonds de roulement.

II - SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN FIN D'EXERCICE 2023

Après un **exercice 2022** marqué par **l'amélioration de l'ensemble des indicateurs financiers**, la Ville reste impactée sur l'exercice 2023 par une **inflation** encore **haute** et à un degré moindre par la **remontée des taux d'intérêts variables.** Elle doit enfin **continuer** à appliquer les nouvelles **mesures qui impactent la masse salariale.**

A. LA PROJECTION SUR LA FIN DE L'EXERCICE 2023

a) **CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

1. Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 39,1 M€ en 2022. Pour 2023, la projection s'établirait à 41,7 M€ soit une forte progression de +6,5%.

Cela provient d'une part de l'augmentation de la masse salariale impactée par les revalorisations du point d'indice de +3,5% en juillet 2022 et 1,5% en juillet 2023 ainsi que les mesures revalorisant les bas salaires. Le chapitre 012, à 26,3 M€, augmenterait de 6,3%.

En raison principalement d'une inflation qui resterait haute en fin d'exercice, les dépenses à caractère général progresseraient de près de 10% pour s'élever à 11,24 M€.

2. Au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Établies à 46,5 M€ en 2022, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 48,1 M€ pour la fin de l'exercice 2023. La principale composante de cette progression de +3,4% provient des recettes fiscales, le chapitre des impôts et taxes augmente de +1,9 M€ avec la revalorisation des bases indexées sur l'inflation de +7,1%.

3. En synthèse sur la section de fonctionnement

L'exécution budgétaire devrait se clôturer par un **résultat de fonctionnement de l'exercice en baisse** par rapport à celui de 2022 de **près de -1 M€** pour tendre vers 5 M€. **Ces projections sont des estimations**, l'exercice n'est pas terminé.

b) **CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

1. Au niveau des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement brut ne comptabilisent pas le remboursement du capital de la dette ni les restes à réaliser. Une première projection provisoire permet d'estimer ces dépenses d'équipement brut à un total proche de 11 M€.

Avec le remboursement du capital de la dette, ces dépenses réelles devraient, donc, atteindre environ 15 M€.

2. Au niveau des recettes d'investissement

La prévision des recettes réelles est plus délicate à établir car elle dépend notamment du versement des subventions par les différents financeurs. À ce stade, on peut noter la progression des subventions encaissées pour un total de 2,7 M€ à mi-octobre contre 1,9 M€ à fin 2022.

Ces recettes prendront en compte un excédent antérieur de plus de 2 M€ et un recours à l'emprunt de 4 M€, profitant ainsi de taux très compétitifs (taux fixe de +1,5%) négociés avant leur forte hausse.

B. CONCLUSIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE FIN D'EXERCICE 2023

Les estimations de réalisations en fonctionnement permettent d'envisager une première projection provisoire de l'Épargne Brute autour de 6 M€ et donc une Épargne Nette positive proche de 3 M€ (après déduction du remboursement du capital de la dette).

Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement (48 M€), la première estimation provisoire du taux d'Épargne Brute s'établirait à près de 13%.

Avec une **dette stabilisée** à 28,3 M€ contre 27,7 M€ fin 2022, **l'endettement de la Ville reste maîtrisé fin 2023. La capacité de désendettement approcherait 5 années** ce qui reste une situation très satisfaisante, elle permet à la collectivité de **garder des marges de manœuvres** et présenter des **bons indicateurs financiers aux prêteurs**.

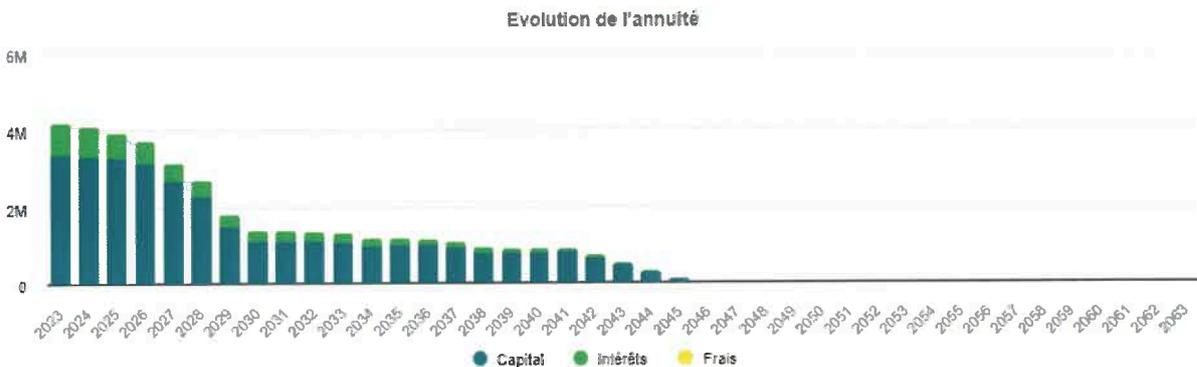
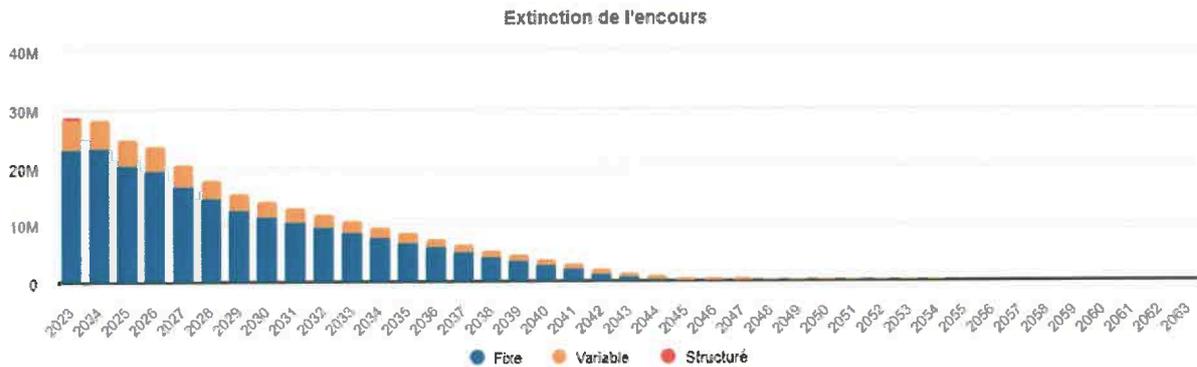
Les caractéristiques de la dette projetée fin 2023

L'endettement total est en baisse depuis 2019, il est stabilisé à 28,3 M€ à fin 2023.

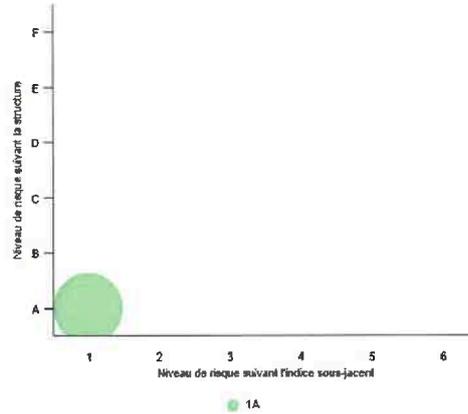


Les perspectives sont stables car l'extinction de l'encours et l'évolution de l'annuité sont majoritairement linéaires. Aucun exercice à venir ne présente, donc, de difficulté particulière pour procéder à des analyses d'anticipation.

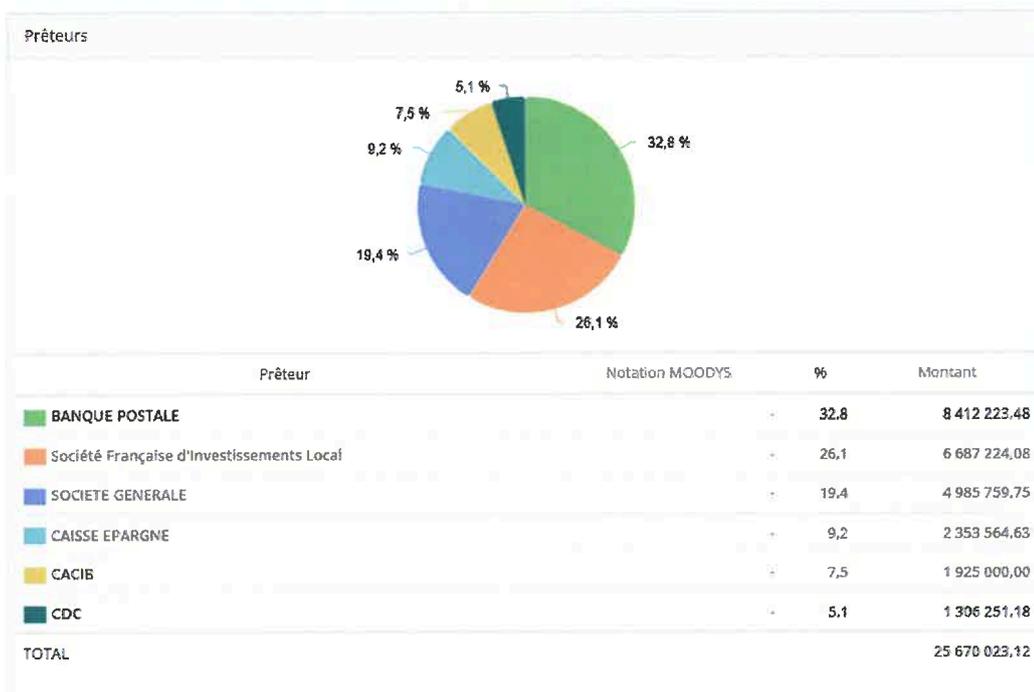
À noter une baisse sensible de l'annuité à compter de 2029, l'impact favorable des taux compétitifs obtenus par la Ville pour ses derniers contrats et l'absence de prêts toxiques.



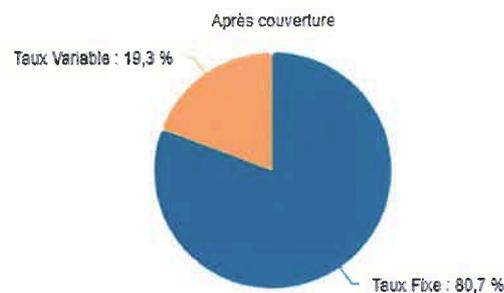
D'une part, au regard des normes de la Classification de la Charte Gissler, la dette est considérée sécurisée. La totalité des emprunts sont, effectivement, classés 1A soit la catégorie la moins risquée de la charte.



D'autre part, la répartition auprès de différents prêteurs ainsi que le fait d'avoir contracter des emprunts majoritairement indexée à taux fixe (80,7% après couverture), renforce la sécurité de notre dette actuelle.



Avec prise en compte des swaps qui transforme du variable en fixe :



Par ailleurs, le taux moyen d'intérêts s'améliore, il passe de 2,94% à fin 2022 à 2,87% à fin 2023. Cela permet de limiter les frais financiers payés par la Ville sur son budget de fonctionnement.

III – PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE 2023-2026

A. LES GRANDES TENDANCES EN FONCTIONNEMENT

Les recettes de la **fiscalité directe, principales recettes de fonctionnement**, ont bénéficié en 2023, de par l'inflation, d'une revalorisation des bases à +7,1%.

Sur une prospective allant de 2023 à 2026, l'hypothèse inflation doit s'appuyer sur les **prévisions actuelles de la Banque de France qui indiquent +4% en 2024, +3% en 2025 puis +2% en 2026** avec un maintien du taux de la taxe foncière.

En ce qui concerne les dotations de l'État, l'analyse repose sur la **stabilisation du soutien de l'État** à travers notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine ou la Dotation de Péréquation.

La prospective comprend une poursuite de la **baisse des droits de mutation**. Ils s'élevaient à 2,83 M€ en 2022, ils sont estimés à 2,25 M€ en 2023 à 2 M€ par prudence à partir de 2024.

La prospective financière est établie, pour l'instant, **sans revalorisation de la politique tarifaire** (cantine, droits de place, horodateurs ...).

En ce qui concerne les dépenses, la **projection des charges à caractère général**, hors fluides intègre une **évolution** encadrée au rythme de **l'inflation**. Pour les **fluides**, l'estimation à partir de 2024 est majorée de +10% sur chaque exercice afin d'intégrer le **risque de forte progression**.

S'agissant de la **masse salariale**, l'impact notamment des **mesures gouvernementales** conduit à l'augmentation des dépenses de personnel de **+6,3% en 2023, et entre +7 et +8% estimé pour 2024**.

La prospective intègre ensuite une progression ramenée au niveau du glissement vieillesse technicité (GVT) soit **+2% en 2025** et **+1,5% en 2026**.

L'enveloppe des subventions est confortée à partir de 2024 à 2,65 M€, CCAS compris pour 1,15 M€ (à noter 200 K€ en recettes provenant du remboursement du cout des agents municipaux mis à disposition).

Les frais financiers sont en **baisse** grâce au taux compétitifs obtenus avec les derniers emprunts ainsi qu'à la démarche de désendettement.

Enfin, la prospective intègre **l'hypothèse de la fin du paiement de la pénalité SRU** à partir de 2025 (-200 K€), grâce aux **versements de la participation au déficit** prévisionnel de la **concession** d'aménagement à la SAIEM.

B. LES GRANDES TENDANCES EN INVESTISSEMENT

Concernant les **principales recettes** :

- le **FCTVA** est estimé à **16,4%** des prévisions de dépenses de l'exercice n-1.
- **La tendance des subventions** est projetée à près de **2 M€ au CA 2023** au vu des prévisions des réalisations des dépenses d'équipement. À partir de 2024, elles pourraient être complétées notamment des subventions attendues pour le programme de lutte contre l'inondabilité et de celles à percevoir pour le Musée.
- La prospective stabilise une recette de 0,3 M€ pour les amendes de police et 0,8 M€ pour la taxe d'aménagement.

Pour les dépenses, la trajectoire repose sur :

- Une **hypothèse globale en cours de consolidation** entre environ **10 et 13 M€** en réalisation par an, hors remboursement de l'emprunt. Ces dépenses évaluées au vu du **programme pluriannuel**

d'investissement (PPI) comprennent principalement les études, les travaux, les subventions versées et les opérations pour le compte de tiers.

- Un **remboursement en capital** des emprunts stabilisé en moyenne **autour de 3,4 M€** sur la période 2023-2026.

C. LES ORIENTATIONS DES INDICATEURS FINANCIERS

Les hypothèses retenues pour les grandes tendances en fonctionnement permettent d'estimer **une progression encore soutenue des dépenses réelles pour la période 2023-2026** principalement en raison de l'inflation encore élevée, des mesures gouvernementales en faveur de la revalorisation des rémunérations et des conditions de financement marquées par des taux variables qui demeurent également élevés mais qui ne touchent qu'environ 20% de notre dette.

Même si la recette de la taxe foncière peut progresser grâce à la revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation, **une part importante des recettes de fonctionnement comme les dotations de l'État pourraient rester à minima stables.**

À noter également que le **produit des droits de mutation est lui en diminution** en 2023, cette tendance pourrait se maintenir à moyen terme.

Cependant, grâce aux **efforts de gestion menés jusqu'à aujourd'hui**, la Ville a maintenu un **investissement conséquent** (près de 10 M€ en 2022) financé en partie par un autofinancement brut fort (7,2 M€ en 2022) générant une épargne nette de 4 M€. Le taux d'épargne brute a atteint 15%.

Au compte administratif 2022, la dette restait tout à fait maîtrisée avec un total de 27,7 M€ ce qui permettait de constater une capacité de désendettement inférieure à 4 années.

Pour la période 2023-2026, la Ville doit désormais anticiper **une possible baisse de l'Épargne Brute** tout en ayant pour objectif de tenter de maintenir l'intégralité des services et des actions actuelles sur son territoire.

Avec une **stabilisation des investissements**, le **recours à l'emprunt pourrait rester maîtrisé** et un maintien du niveau de la capacité de désendettement jusqu'à la fin de cette période.

Néanmoins, **sans atteindre toutefois des seuils inférieurs aux recommandations en matière de gestion financière**, les indicateurs d'Épargne Nette et d'Épargne Brute pourront être en diminution.

D. FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de notre part, compte tenu de leur importance :

- Qualitative, car il s'agit de rendre un service de qualité aux citoyens, à l'heure où la commune constitue l'échelon de base de la démocratie locale, vers lequel se tourne toujours davantage la population,
- Quantitative, compte tenu du poids et de la rigidité des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement.

Notre municipalité s'est donc attachée à trouver un équilibre permanent entre ces deux composantes de la gestion budgétaire : garantir le service public aux habitants sans entrainer la ville dans une aventure financière, véritable quadrature du cercle illustrée par les chiffres ci-après : Au compte administratif 2022, nos charges de personnel représentaient 60,81 % des charges réelles de fonctionnement, contre 60,63 % pour les villes de notre strate démographique (moyenne nationale), et de 564 € par habitant, contre 775 € par habitant pour ces mêmes villes.

Il est également rappelé que, malgré la stabilité des effectifs, la masse salariale augmente inexorablement sous l'effet du Glissement Vitesse Technicité (le fameux GVT représenté par l'avancement automatique de la carrière des fonctionnaires) mais surtout des décisions gouvernementales intervenant pratiquement chaque

année : hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse de retraites des agents territoriaux), hausse de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat – GIPA -, revalorisations catégorielles, hausse du point d'indice, etc.... Il est généralement admis que 50 à 60 % de la hausse des dépenses de personnel proviennent de décisions exogènes à la collectivité.

Pour 2024, la progression significative de nos charges de personnel provient donc de l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice et de celle de la GIPA, mais également de décisions de la commune, notamment :

- L'impact en année pleine des recrutements intervenus pour l'ouverture du Musée des Beaux-Arts,
- Des recrutements pour renforcer les services répondant à nos priorités telles que la transition énergétique et environnementale, dont certains postes seront financés (économe de flux, propreté urbaine),
- Un effort pour harmoniser le régime indemnitaire et le rendre plus équitable et attractif en raison des difficultés actuelles de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale.

C'est donc cet équilibre qu'il est proposé d'observer pour 2024.

Une synthèse de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs avec des informations relatives aux effectifs et à la rémunération est présentée en annexe. Elle permet de faire une projection pour la fin de l'exercice 2023 et de présenter une première prévision pour l'exercice 2024.

IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

Au vu des éléments d'analyse identifiés pour la période 2023-2026, la Ville va **renforcer sa démarche d'optimisation de son budget de fonctionnement** en visant toutefois le maintien d'un niveau conséquent d'investissement de ses équipements, tout en poursuivant une **démarche de désendettement**.

A. LA MAITRISE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des services poursuivent l'objectif de **limiter la progression des charges à caractère général**. Les budgets restent toutefois impactés par l'augmentation forte des prix des fournitures et des services et par les **clauses de révision** inscrites dans les **contrats, marchés publics** ou **délégations**.

Dans les secteurs de la restauration scolaire, de la propreté ou des assurances des consultations sont en cours et des nouveaux contrats seront prochainement mis en place intégrant probablement une forte progression des prix. Il est rappelé que l'indice des prix en moyenne pour 2024 (hors fluides) est projeté en augmentation autour de 3%.

La prévision des dépenses en matière de **fluides** est en cours de consolidation, les services étant en cours d'ouverture des offres dans le cadre d'un nouveau marché pour l'électricité. S'agissant du gaz, le contrat passé en 2023 s'appliquera pour 2024 avec le prix contractuel établi en 2023.

Le budget comprend également une priorité donnée en faveur **des moyens mis à disposition pour le musée** qui ouvre ses portes fin 2023. Ce nouvel espace culturel nécessite des **moyens nouveaux notamment en matière de communication, de fournitures, de nettoyage, d'assurances, de personnel et de maintenance du bâtiment**.

L'ensemble des services ont recherché collectivement à limiter la progression des dépenses de fonctionnement.

À ce stade de la préparation budgétaire :

- L'enveloppe du chapitre 011 est évaluée à un niveau proche de **14 M€** soit une progression d'environ 7% par rapport au budget total voté en 2023.
- **Les dépenses de personnel** progressent en 2024 avec :
 - ✓ La prise en compte des mesures gouvernementales. La dernière augmentation du point d'indice de +1,5 % opérée en juillet 2023 est désormais comptabilisée en année pleine et un abondement est prévu pour financer 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents (estimation de 25 € mensuels en moyenne de plus par agent).
 - ✓ Une hausse des cotisations patronales CNRACL de +1%,
 - ✓ Une probable augmentation du coût de l'assurance statutaire,
 - ✓ Le financement en augmentation pour la garantie individuelle pouvoir d'achat (GIPA).
 - ✓ L'effet des recrutements pour le Musée actés en 2023 en année pleine pour l'exercice à venir.
 - ✓ Une enveloppe pour le personnel mobilisé pour les élections européennes.

Au total, la masse salariale encore en cours de consolidation, est projetée à **près de 28 M€**.

S'agissant des **subventions de fonctionnement**, la Ville souhaite maintenir son soutien financier aux associations dont celui apporté au CCAS. La préparation budgétaire vise la stabilisation de l'enveloppe allouée en 2023.

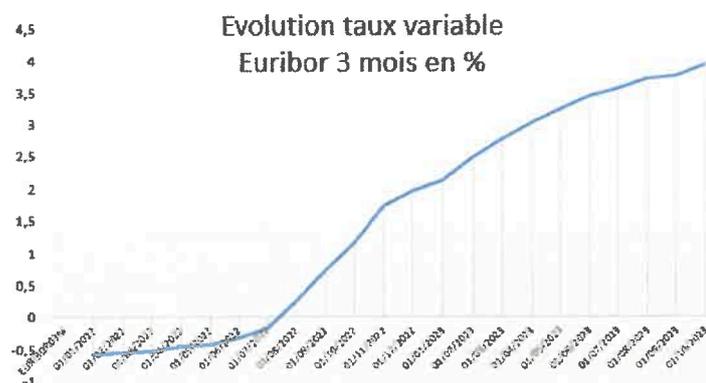
Complété des indemnités versées aux élus, le **total des charges de dépenses courantes** (chap. 65) est projeté à environ **3 M€**.

Les frais financiers du chapitre 66 représentent les **intérêts finançant la dette**. Pour rappel, le remboursement du capital emprunté est, lui, inscrit, en section d'investissement au chapitre 16.

Les prévisions pour l'exercice 2024 sont établies avec une prévision d'intérêts évaluée à **850 K€**. La progression par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la **remontée des taux d'intérêts** qui n'impacte que nos emprunts contractés à taux variables (moins de 20% de nos emprunts).

À titre d'exemple, l'Euribor 3M est passé de +1,1% en octobre 2022 à +3,95% en octobre 2023

Cette augmentation **reste limitée** grâce à la stratégie de la **faible exposition aux taux variables** de la dette de la Ville et grâce à la **maitrise de la dette totale** qui est en **baisse sur la période 2020-2023**.



Grâce aux efforts d'optimisation de la dette, le **remboursement de son capital** est également **stabilisé**. Il est projeté à **3,4 M€** comme en 2023 (cf. les dépenses d'investissement).

Les recettes de fonctionnement

- **Les atténuations de charges** (chap. 013) sont stabilisées autour de **1 M€**, elles concernent les remboursements d'assurances.
- Les **produits des services** (chap. 70) progressent très légèrement et sont estimés à ce stade à près de **2 M€**. Il s'agit de diverses **redevances** et des **participations des usagers** notamment dans les secteurs des affaires scolaires de l'enfance ou la petite enfance.

- Les prévisions pour les **dotations de l'État** et les participations (chap. 74) devraient être stabilisées à environ 9 M€. Elles comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine ou la Dotation de Péréquation, ainsi que les participations de la CAF en soutien à notre politique en matière d'enfance et petite enfance.
- En ce qui concerne les **impôts et taxes** (chap. 73), il est proposé de retenir une projection globale de **30,66 M€** basée sur une hypothèse de revalorisation des valeurs locatives de +4,5% (estimation de l'évolution de l'indice des prix pour novembre 2023).
Encore une fois, il n'est pas prévu de recourir à l'augmentation des taux sur le foncier bâti et non bâti.
Par ailleurs, les effets de la hausse des taux d'intérêts et de la crise immobilière devraient connaître leur traduction en termes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) avec une baisse moyenne de -20% déjà constatée à ce jour. Une hypothèse de prévision pour 2024 pourrait, ainsi, s'établir à 2 M€ (pour mémoire le produit s'est élevé à 2,8 M€ en 2022).
- **L'attribution de compensation** versée par DPVa est également stable pour **1,4 M€**. Par ailleurs, la prévision à 0,5 M€ du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est en légère baisse pour 0,5 M€ anticipant l'hypothèse que DPVa en perde le bénéfice et que la dotation pour la ville diminue de 10%.

B. LA POURSUITE DE L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Les dépenses d'investissement

Le travail collectif mené par les élus avec les services a visé à **prioriser les différents investissements** pour améliorer les réalisations et la planification des travaux.

Une priorité a été à nouveau donnée pour **favoriser les projets qui contribueront à la transition écologique** avec des investissements qui permettent d'agir à la fois contre le dérèglement climatique et qui permettent à la Ville de diminuer ses charges en matière de fluides.

Ce travail s'est appuyé sur **la programmation pluriannuelle des investissements** de la Ville qui comprend notamment :

1. La poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics ;
2. Le programme Action cœur de Ville ;
3. La rénovation thermique des écoles ;
4. Le programme de réfection des voiries communales ;
5. Le programme de lutte contre l'inondabilité.

Au global, la Ville souhaite se rapprocher de la cible de 10 M€ de dépenses d'équipement au stade du budget primitif.

Les services sont appelés collectivement à améliorer la réalisation des crédits en investissement pour continuer à optimiser sa prospective en dépenses avec les financements correspondants.

Le remboursement du capital de la dette devrait représenter une enveloppe stable d'environ **3,4 M€**.

Les recettes d'investissement

Le FCTVA et la taxe d'aménagement seront prévus pour environ **2 M€**.

S'agissant des **subventions d'investissement**, les services prévoient pour 2024 un encaissement de ces recettes de près de **6 M€**.

Il correspond aux subventions parfois versées en décalage notamment pour le Musée des Beaux-Arts, les travaux pour l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, le projet de primarisation des Écureuils ou la réhabilitation des zones piétonnes pour le projet Cœur de ville.

C. LE MAINTIEN DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les différentes composantes du prochain Budget Primitif, visent à **limiter l'impact de la progression** des différentes **dépenses de fonctionnement**.

Le principal objectif reste in fine de **maintenir le niveau des interventions** communales **sans impacter la contribution des usagers** et, ainsi, ne **pas recourir à l'augmentation** des taux d'imposition.

La Ville souhaite ainsi **disposer d'un autofinancement suffisant** pour tendre vers une **épargne nette positive** après avoir déduit le remboursement de ses emprunts déjà contractés.

Grâce à cet **autofinancement**, la Ville pourra maintenir un niveau conséquent en matière **d'investissement sans sortir de la démarche** déjà engagée de **désendettement**.

Le recours à l'emprunt nouveau devra rester **maitrisé**. Ainsi, les services sont mobilisés pour étudier toutes les voies qui contribueront à sa diminution en 2024 à travers notamment **l'optimisation des prochains reports et l'affectation des résultats 2023**.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus.

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS

Outre le budget principal de la Commune, le présent rapport évoque le budget de la Régie Municipale des Parkings Dracénois dans les termes suivants : « (...) Le service public du stationnement payant hors voirie de la commune de Draguignan, service public industriel et commercial géré par la Régie Municipale des Parkings Dracénois, fait l'objet d'une individualisation budgétaire selon le principe du financement du service par l'utilisateur et non par le contribuable, conformément à la réglementation en vigueur. Les produits et charges de ce service public sont retracés dans un budget annexe. »

1 - Section d'exploitation

Pour 2024, il est prévu une légère augmentation des dépenses réelles d'exploitation par rapport au budget 2023 compte-tenu de l'inflation, avec notamment une hausse probable des frais d'électricité.

Les frais de personnel devraient également augmenter d'environ + 8 % sous l'effet de l'impact en année pleine de la hausse de la valeur du point d'indice et du recrutement d'une personne à mi-temps pour l'entretien du parking de l'îlot de l'horloge.

Les recettes d'exploitation sont prévues en augmentation mesurée par rapport à 2023, notamment du fait de l'ouverture aux usagers horaires du parking de l'îlot de l'horloge.

Il est donc prévu une stabilité de l'excédent prévisionnel de la section d'exploitation, largement suffisant pour financer la dotation aux amortissements.

2 - Section d'investissement

Une enveloppe sera prévue en dépenses pour les acquisitions et travaux sur l'ensemble des parkings. Une étude des travaux à réaliser au parking des Musées sera envisagée.

En recettes, la dotation aux amortissements restera stable par rapport à 2023, dans le prolongement des amortissements des travaux liés au parking de l'îlot de l'horloge.

Les orientations budgétaires 2024 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois proposées sont les suivantes :

- Poursuite de la rigueur de gestion au niveau des dépenses d'exploitation,
- Affectation des marges de manœuvre ainsi dégagées à l'investissement,
- Réflexion sur les travaux à réaliser au parking des Musées.

[Le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable lors de sa séance du 07 novembre 2023.](#)

Annexe n°1

Rapport sur l'évolution des effectifs et de la rémunération.

1°) l'exercice en cours

a) les effectifs

Les effectifs rémunérés sur le budget principal, en décembre 2023, devraient être de 479 fonctionnaires et 203 contractuels (dont 6 apprentis, 7 contrats Parcours Emploi Compétences, 7 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles, l'accompagnement d'élèves en situation de handicap et la médiation au sein du Musée des Beaux-Arts, 1 Service Civique et 1 cumul d'activités), soit un total de 682 agents tous statuts confondus.

En janvier 2023, il y avait 661 agents, répartis en 467 fonctionnaires et 194 contractuels (dont 11 apprentis, 8 contrats Parcours Emplois Compétences, 1 Service civique 11 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles et l'accompagnement d'élèves en situation de handicap et 1 cumul d'activité).

9 agents nécessaires au bon fonctionnement du Musée des Beaux-Arts ont été recrutés au cours du dernier trimestre 2023, parmi eux 2 fonctionnaires.

Par ailleurs, au sein des services techniques, pour pallier le départ de techniciens, le choix s'est porté sur des ingénieurs afin de renforcer les compétences de la Direction.

b) la rémunération

La rémunération **brute** versée de janvier à octobre 2023, s'est élevée à 14 673 613 €, **dont** :

- 12 229 136 € de traitement indiciaire
- 149 684 € de NBI
- 1 543 484 € de régime indemnitaire (ensemble des primes)
- 49 999 € d'astreintes
- 164 965 € d'heures supplémentaires
- 43 317 € au titre des avantages en nature

La rémunération brute pour les mois de novembre et décembre, basée sur le réalisé du mois d'octobre, **devrait** ("devrait" car on ne connaît pas encore le volume des heures supplémentaires, de même il y aura des retenues sur salaire ou sur les primes, pour maladie, sanction ou absence injustifiée, ou encore, on pourrait être obligés de recruter pour pallier une ou des absences sur des postes contraints par des normes d'encadrement, ou autres imprévus) s'élever à 3 297 169 €, **dont** :

- ✓ 2 580 576 € de traitement indiciaire et Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
- ✓ 32 170 € de NBI
- ✓ 584 494 € de Régime Indemnitaire et Prime de Fin d'Année
- ✓ 10 421 € d'astreintes
- ✓ 9 938 € au titre des avantages en nature

En conclusion la rémunération brute pour 2023 devrait s'élever à 17 970 782 €.

2°) l'évolution prévue en 2024

a) les effectifs

Le nombre de fonctionnaires devrait passer de 479 fonctionnaires, au 31.12.2023 à 475 au 01.01.2024.

Le nombre de contractuels devrait demeurer stable à 203 agents au 31.12.2023 et au 01.01.2024.

Le nombre total d'agents passerait de 682 à 678 au 01/01/2024.

Parmi les effectifs prévus pour 2024 : 1 policier municipal supplémentaire dont l'arrivée est projetée en avril, 1 gestionnaire de flux (poste pouvant être financé entre 40 et 80%) dont l'arrivée est espérée au 1^{er} janvier. De même, un appel à candidature est en cours pour le recrutement d'un(e) juriste pour renforcer le service des Affaires Juridiques.

b) la rémunération

Le montant de la rémunération **brute** prévu au BP devrait s'élever à 18 665 889 €, dont 236 300 € de GVT (avancements d'échelon, de grade et régime indemnitaire) ainsi que 186 362 € dus à la revalorisation gouvernementale de 5 points supplémentaires pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024 qui s'ajoute aux 200 000 € issus des mesures gouvernementales prises en 2023 (revalorisation des indices majorés les plus bas, augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5%, notamment) .

Comme en 2023, le budget des services à la Population représente + de 50% des dépenses de personnel, avec notamment 16,58% pour le personnel des écoles, 9,84% et 9,66% pour les services Enfance et le personnel des structures d'accueil de la petite enfance.

Les autres dépenses liées au personnel sont :

- les titres restaurant, dont le budget prévisionnel reste quasiment stable en passant de 480.000 à 484 000 €.
- Pour la médecine préventive le budget reste identique à 55 000 € comme en 2023
- Pour l'assurance statutaire, avec une augmentation du taux qui passerait de 3,05% à 3,5% (en attente du taux définitif), la prévision budgétaire passerait de 345 000 € en 2023 à 420 000 € en 2024.

Les recettes

Les recettes, constituées de la participation des agents aux titres restaurant, des remboursements effectués par la CPAM ou au titre de l'assurance statutaire, de la participation de l'État aux emplois aidés, aux financements de certains postes (CAF, gestionnaire de flux, mission Cœur de Ville)... sont estimées à 1 014 000 € pour 2024.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

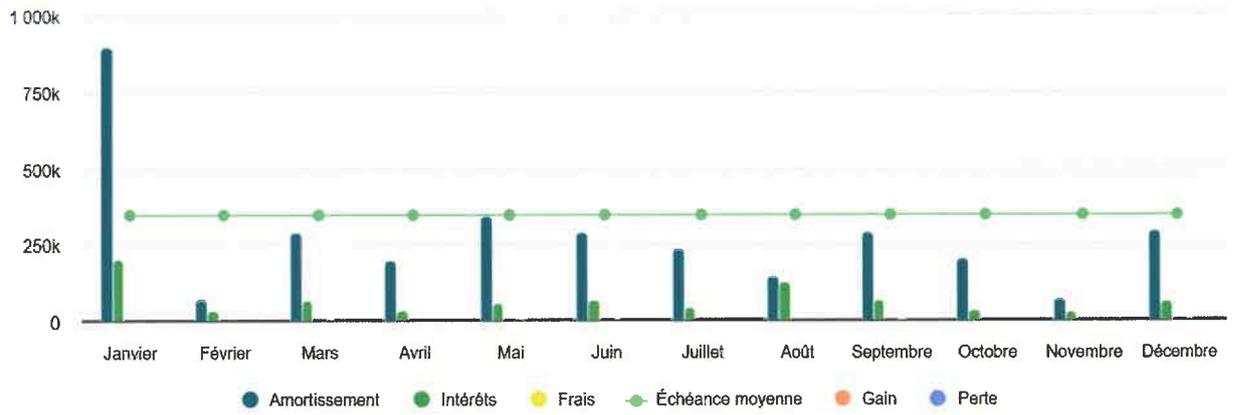
Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **17 NOV. 2023**

ID : 083-218300507-20231115-2023_190-DE

Annexe n°2
Prévision annuité dette pour l'exercice 2024
Budget Principal

Exercice 2024	Contrats			Swap		Total
	N éch	Amortissement	Intérêts	Gain	Perte	
Janvier	8	898 808,67 €	203 574,67 €	0,00 €	0,00 €	1 102 383,34 €
Février	4	71 429,77 €	33 128,48 €	0,00 €	0,00 €	104 558,25 €
Mars	13	289 400,90 €	69 437,02 €	4 442,82 €	0,00 €	354 395,10 €
Avril	5	197 230,23 €	36 108,20 €	0,00 €	0,00 €	233 338,43 €
Mai	6	341 775,74 €	56 718,76 €	8 699,95 €	0,00 €	389 794,55 €
Juin	13	290 417,11 €	67 762,49 €	4 674,68 €	0,00 €	353 504,92 €
Juillet	6	237 565,99 €	42 471,25 €	0,00 €	0,00 €	280 037,24 €
Août	5	142 703,05 €	124 567,43 €	0,00 €	0,00 €	267 270,48 €
Septembre	13	291 495,75 €	65 428,45 €	4 071,30 €	0,00 €	352 852,90 €
Octobre	5	200 721,89 €	32 707,37 €	0,00 €	0,00 €	233 429,26 €
Novembre	4	71 660,99 €	29 722,36 €	0,00 €	0,00 €	101 383,35 €
Décembre	13	292 635,33 €	60 781,44 €	3 057,83 €	0,00 €	350 358,94 €
TOTAL	95	3 325 845,42 €	822 407,92 €	24 946,58 €	0,00 €	4 123 306,76 €





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_190
Objet :	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_190-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_190-DE-1-1_0.xml	text/xml	997 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-190.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_190-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 190-1 FINANCES ROB 2024.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_190-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	343.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 10h15min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 10h15min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 10h15min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 10h15min20s	Reçu par le MI le 2023-11-17

